

# ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL

32, Rue de Savoie - BP 5 -74910 SEYSSEL

Agence d'Argonay : 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96

Télécopie 04 50 59 02 53

consultez notre site : www.es-seyssel.com

contact : informations@es-seyssel.com



RCS Thonon-les-Bains

485 010 847 00013

Code APE 3513 Z

## FICHE DE PRESENTATION STANDARDISEE

TARIF BLEU DOMESTIQUE - Option TEMPO		
en vigueur depuis le		01/02/2024
Puissance souscrite en kVA	Prix des mensualités (en €)	
	HT*	TTC*
6	10,65	13,34
9	13,19	16,72
12	15,81	20,19
15	18,17	23,39
18	20,51	26,56
24 - 30	30,71	38,75
36	35,54	46,67

Puissance souscrite en kVA	Prix de l'énergie (en c€/kWh)			
	Heures Creuses		Heures Pleines	
	HT*	TTC**	HT*	TTC**
Jours Bleus : 300 jours par an	8,70	12,96	11,31	16,09
Jours Blancs : 43 jours par an	10,28	14,86	13,68	18,94
Jours Rouges : 22 jours par an	10,97	15,68	60,92	75,62

HT\* : hors TICFE (CSPE), CTA, Taxes locales et TVA

TTC\* : inclus CTA (tableau ci-dessous), TVA (5,5 %)

TTC\*\* : inclus TICFE (2,1 c€/kWh), Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet,

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,88 €/an)

L'année TEMPO commence au 01/09 de chaque année

La journée TEMPO commence à 6h00 du matin

Jours Rouges : entre le 01/11 et le 31/03

Préavis : la veille dès 20h.

### Dispositions particulières

- samedi : jour "Bleu" ou "Blanc"

Heures Creuses : 22h-6h

- dimanche : jour "Bleu"

## TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé

TARIF BLEU DOMESTIQUE - Option EJP						
en vigueur depuis le						
01/02/2024						
P. Souscrite (en kVA)	Mensualités (en €)		Energie (en c€/kWh)			
	HT*	TTC*	Heures Chargées		Heures Normales	
			HT*	TTC**	HT*	TTC**
12	15,16	18,98	124,54	151,97	12,55	17,58
15	17,53	22,06				
18	19,81	25,04				
36	34,31	43,79				

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,88 €/an)

### Montants indicatifs de la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA en €/mois)

Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 21,93%			Taux TVA : 5,5%		
	Option EJP			Option TEMPO		
	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC
9	/	/	/	12,13	2,66	2,81
12	12,91	2,83	2,99	15,19	3,33	3,51
15	15,40	3,38	3,57	18,25	4,00	4,22
18	17,89	3,92	4,14	21,31	4,67	4,93
24	/	/	/	27,43	6,02	6,35
30	/	/	/	33,55	7,36	7,76
36	32,83	7,20	7,60	39,67	8,70	9,18

**1 Taxes :** Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE) : 2,1 c€/kWh)

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur

la part acheminement de la facture ; tarif T6 01/08/2023

valeurs à la  
date de vigueur

Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0 c€/kWh)

Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

TVA à 20 % sur énergie, CSPE, TCFE et prestations

TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA.

### 2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique),

1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres

la fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source : EDF)

### 3 Prestations techniques :

**raccordement au réseau :** prendre contact avec nos services au 04 50 27 28 96

géré par Energie et Services de Seyssel (ESS) - distributeur

voir en fin de fiche les coûts usuels

### 4 Révision des prix : (art 3 CG)

changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE

Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

## 5 Durée du contrat : (art 2 CG)

**Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;**  
durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

## 6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)  
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)  
Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue avant le 10 du mois précédent M-1.

## 7 Modalités de facturation (art 4 CG) et de paiement :

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6  
Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de garantie demandé.  
Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours  
Possibilité de règlements par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032 96703357447 27 - IBAN/BIC : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 / AGRIFRPP881),  
chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces  
**option gratuite** : par prélèvement, le 5, 10, 15 ou du mois suivant la réception de la facture  
**option gratuite** : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation; prélèvement le 5, 10, 15 ou 25 du mois  
Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de

## 8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite;  
Frais d'avis avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 6,25 € HT.  
Intervention pour impayé ou manquement contractuel :  
Compteur évolué prix réduction / suspension : 3,07 € HT / 33,83 € HT  
Compteur non évolué prix réduction / suspension : 48,08 € HT / 48,08 € HT

## 9 Service client et réclamations

accueil dans nos bureaux à Seyssel ou Argonay du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00  
accueil téléphonique au 04 50 27 28 96 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00  
Vous pouvez nous joindre également par courriel à : [informations@es-seyssel.com](mailto:informations@es-seyssel.com)  
Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivant la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

## 10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

## 11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification  
- Avec compteur évolué 1,38 € HT en standard  
- Avec compteur non évolué 25,31 € HT en standard majorée de 34,19 € HT en version express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise en service.  
Frais d'augmentation de puissance sans changement matériel compteur évolué : 3,35 € HT ;  
frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement matériel : 34,04 € HT.  
Relève spéciale à la demande du client : 28,52 € HT.  
Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 34,19 € HT.  
Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 60,32 € HT.  
Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible sur le site [www.es-seyssel.com](http://www.es-seyssel.com).

## 12 Critères d'éligibilité au TRV

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ci-dessus